

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026**

PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **jeudi 16 avril 2026 à 20H00**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 20 mars 2026
3. Compte administratif 2025
4. Compte de gestion 2025
5. Affectation des résultats
6. Taux d'imposition 2026
7. Budget primitif 2026
8. Attribution marché
9. Convention traiteur CLSH
10. Composition commissions
11. Protection Sociale Complémentaire Santé
12. Convention Aire de Covoiturage
13. Devis divers
14. Informations et courriers divers
15. Questions diverses

**Le Maire,  
Olivier PETITFRERE**

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **jeudi 16 avril 2026 à 20 H 00** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

**Sont présents** : Messieurs Mathias DOUCHAMPS – Michaël JACQUES – Guillaume MALHERBE – Laurent NICLOUX – Pierre NOÉ – Olivier PETITFRERE – Sébastien PINOT  
Mesdames Murielle AMBERT - Roseline BERGNA – Peggy GUILLON – Pascalie LAUX – Sandrine TEGUIG

**Absents excusés** : Madame Armelle LHOMOY qui donne pouvoir à Monsieur Guillaume MALHERBE  
Madame Aurore MANDERRIER qui donne pouvoir à Monsieur Sébastien PINOT  
Monsieur Sylvain LIEBEAUX qui donne pouvoir à Madame Peggy GUILLON

**Absent** : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Laurent NICLOUX en tant que secrétaire de séance.


**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2026**


---

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**


---


**DELIBERATION**


---

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

L'ensemble des décisions budgétaires votées lors de cette séance a été évoqué au cours des réunions de finances qui ont été organisées en amont.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Michaël JACQUES est élu Président de séance.

Monsieur Michaël JACQUES présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2025 du Service Général.

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2025 du Service Général qui présente :

- Un déficit d'investissement de 8 064,26 €
  - Un excédent de fonctionnement de 252 133,07 €
- Ce qui donne un résultat excédentaire de 244 068,81 €.

et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.


**DELIBERATION**


---

**COMPTE DE GESTION 2025**

Les membres du Conseil Municipal, ayant constaté que le Compte de Gestion et le Compte Administratif du Service Général de la Commune étaient identiques, acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion 2025 établi par les Services de la Perception.


**DELIBERATION**


---

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le résultat comptable de 2025 de la Section d'Investissement de 24 631,19 €

Vu le résultat antérieur de - 32 695,45 €

Vu l'état des reports des dépenses d'investissement de 187 145,87 €

Vu l'état des reports des recettes d'investissement de 0,00 €

Le résultat corrigé est de - 195 210,13 €

Vu le résultat comptable de 2025 de la Section de Fonctionnement de + 252 133,07 €

Les membres du Conseil Municipal, après avoir reçu toutes les informations sur le Service Général, et au vue du Compte de Gestion 2025, décident à l'unanimité :

- de reporter le déficit d'investissement à l'article 001, soit la somme de 8 064,26 €
-

- d'affecter à l'article 1068, la somme de 252 133,07 €
- d'inscrire à l'article 002, la somme de 0,00 €.



## TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Conseil Municipal propose de maintenir les taux d'imposition 2025 au cours de cette année 2026. Les bases sont relevées automatiquement de 0.8 % en 2026 par l'Etat.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer en 2026 les taux d'imposition de référence pour l'année 2026 ainsi qu'il suit :

	Base	Taux 2026	Produit
Foncier bâti	1 296 000	40,61 %	526 306 €
Foncier Non Bâti	18 300	38,87 %	7 113 €
Taxe d'habitation	12 800	13,83 %	<u>1 770 €</u>
			535 189 €

Soit une hausse du produit espéré de 19 121,00 €. Cela peut paraître important mais l'augmentation des dépenses de fonctionnement est supérieure à ce montant. Il nous faut donc encore maîtriser ces dépenses afin de pouvoir maintenir ces taux dans les années à venir.



## BUDGET PRIMITIF 2026

Après avoir pris connaissance des différentes propositions formulées sur le Budget Primitif 2026 du Service Général, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent chapitre par chapitre, les propositions du budget ainsi formulées et constatent l'équilibre :

- de la Section de Fonctionnement à la somme de 1 318 790,46 € tant en recettes qu'en dépenses
- de la Section d'Investissement à la somme de 1 018 159,92 € tant en recettes qu'en dépenses



## ATTRIBUTION DE MARCHE

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent, après avoir pris connaissance du rapport de l'analyse des offres de VRD CONSEIL, l'attribution du marché concernant les « Travaux d'aménagement de voirie depuis l'entrée nord de l'agglomération jusqu'au carrefour de Vivier-au-Court (D5) » à l'Entreprise PONCIN pour un montant de 380 313,85 € HT soit 456 376,62 € TTC.

Roseline BERGNA demande :

- Qui avait les deux premières tranches ? Monsieur le Maire répond qu'elles avaient été attribuées à l'entreprise COLAS.
- Etions-nous contents des travaux ? Monsieur le Maire précise que tout s'est bien passé.



DELIBERATION

---

**CONVENTION TRAITEUR CLSH**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la convention entre le Groupement de Coopération Sanitaire Inter Hospitalier des Ardennes et la commune de Lumes concernant la fourniture de repas pour le 20, 22 et 23 avril 2026 au prix de 5,66 € TTC le repas avec pain.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en application de cette délibération.



DELIBERATION

---

**COMPOSITION COMMISSIONS**
**DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal procède, à l'unanimité, à la mise en place du Centre Communal d'Action Sociale avec les membres suivants, dont Monsieur le Maire est le Président :

- Madame Murielle AMBERT
- Madame Roseline BERGNA
- Madame Pascalie LAUX
- Monsieur Pierre NOÉ
- Madame Sandrine TEGUIG

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

A la suite des récentes élections, Monsieur le Maire informe les membres présents que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que soit instituée, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (commune de moins de 2000 habitants).

Il précise que le choix des commissaires est effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et qu'ils doivent posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Sont ainsi désignés :

Titulaires :

Murielle AMBERT  
Peggy GUILLON  
Michaël JACQUES  
Pascalie LAUX  
Laurent NICLOUX  
Sandrine TEGUIG

Suppléants :

Roseline BERGNA  
Mathias DOUCHAMPS  
Sylvain LIEBEAUX  
Guillaume MALHERBE  
Pierre NOE  
Sébastien PINOT

Les membres présents acceptent à l'unanimité de proposer ces contribuables à la Direction Générale des Finances Publiques.




---

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE

Après avoir entendu les explications nécessaires et suite à l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 24/03/2026, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident le versement à compter du 01/04/2026 d'une participation mensuelle de 15 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée.




---

### CONVENTION AIRE DE COVOITURAGE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une emprise en vue de l'aménagement d'une aire de covoiturage avec Ardenne Métropole.

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Roseline BERGNA demande quel est l'intérêt de récupérer cette compétence pour Ardenne Métropole ? Monsieur le Maire répond que cela fait partie de la compétence « mobilité » de la communauté de communes et qu'elle touchera des subventions pour l'entretien de ces aires.




---

### DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

➤ Démoussage toiture église (L'ARTISAN COUVREUR)	7 860,00 €
➤ Soubassement mur cimetière (DA SILVA PEREIRA Agostinho)	4 243,20 €
➤ Achat tables pique-nique + corbeilles (COMAT ET VALCO)	3 708,00 €
➤ Engazonnement autour terrains pétanque (ZANELLI Florian)	3 438,00 €

Pour information :

➤ Descentes d'eau église (L'ARTISAN COUVREUR)	979,00 €
➤ Souffleur + débroussailleuse (LAMBOT)	1 460,30 €
➤ Caméra vidéoprotection (TRACKS SECURITY)	576,00 €

## INFORMATIONS DIVERSES

### Murielle AMBERT

- Réservations pour la brocante : 94 inscrits à ce jour (samedi matin : dernier jour pour réserver). Un message sera envoyé pour l'installation le matin et le nettoyage le soir).
- Réunion « Manifestations » prévue le Mercredi 6 mai à 20 H 00.
- Réunion C.C.A.S. prévue le Lundi 11 mai à 18 H 00.
- Invitation reçue pour le 86<sup>ème</sup> anniversaire des combats de La Horgne les samedi 9 mai et dimanche 10 mai.
- Cérémonie des Déportés : Dimanche 26 avril à 12 H 00 (RDV devant la Mairie).
- Membres extérieurs retenus au C.C.A.S. (Eric DEREGARD, Patricia D'INNOCENTE, Chantal GILLOUX, Franck MARTIN et Martine MICHEL).

### Michaël JACQUES

- Pas de retour à ce jour sur le coût de la toiture de l'école maternelle (en attente de l'avis des Bâtiments de France pour connaître quel matériel utiliser).
- Travaux en cours sur le changement d'énergie pour le ballon d'eau chaude du vestiaire du terrain de football.
- Stores de la salle des fêtes : entrevues en cours pour déterminer la solution à retenir.
- Travaux du mur du Parc du Château en cours.

### Guillaume MALHERBE

#### Cadre de Vie

- Mise en place lundi de 2 ruches par M. TISSERANT pour accueillir des abeilles courant mai.
- Installation de 20 nouveaux pièges à frelons asiatiques par M. TISSERANT et Frédéric (2 reines ont déjà été attrapées).
- Les moutons sont arrivés mardi dans le Parc du Château. M. PREVOTEAUX Aurélien ira dans le champs en bas des Sittelles pour regarder au grillage et y mettre prochainement des moutons.
- Entretien du cimetière effectué mardi par l'entreprise BRUNELET. Tout est propre.
- Réunion Cadre de Vie le 27 avril.

#### Ecoles

- Chasse à l'œuf : 90 enfants sont venus malgré la météo. Tout s'est bien déroulé. Les enfants étaient contents. Guillaume remercie les membres du conseil pour l'installation et la distribution ainsi que Jennifer et Charlotte pour l'organisation. A revoir pour l'année prochaine, l'organisation pour les 0/3 ans.
- Conseil d'école réalisé le 30 mars où les enseignants ont présenté un bilan de leurs activités du premier semestre et les prévisions pour le second avec notamment leurs sorties scolaires de fin d'année et la fête des écoles.
- Nettoyage de printemps prévu le mardi 12 mai (aux horaires des écoles).
- Prochain CME le mardi 26 mai.

Laurent NICLOUX

Une gazette lumichonne hors-série sortira début mai pour l'installation du mandat, du Conseil Municipal, la présentation de l'équipe municipale et un schéma expliquant les rôles de chacun (avec différenciation de la compétence Ardenne Métropole / CD08 / Région).

Olivier PETITFRERE

- La Direction Générale des Finances Publiques nous a annoncé que pour 2025 la somme perçue correspondant à la taxe d'aménagement (TAM) s'élève à 3 885,00 €.
- A la suite du Conseil Communautaire du 14 avril, j'ai été élu conseiller communautaire délégué en charge de la stratégie foncière d'Ardenne Métropole.

#### COURRIERS DIVERS

- Réception de notre demande de concours financier au titre des amendes de police par le Conseil Départemental des Ardennes.
- Remerciement de Mme MOGLIA pour les fleurs reçues pendant sa convalescence.
- Copie du courrier envoyé par M. WARSMANN (Député des Ardennes) à la SNCF pour demander la vente de l'ancienne gare à la commune.
- Accusé réception d'Ardenne Métropole concernant notre demande de subvention au titre du fonds territorial communautaire dans le cadre de la rénovation d'un logement communal.
- Mail de M. LAMOTTE pour demander la pose d'un défibrillateur au terrain de foot.
- Mail de M. TISSERANT sur la biodiversité de la commune.
- Félicitations pour la réélection du Maire de Lumes (Entreprise Galloo, M. Lionel VUIBERT-Député, M. Boris RAVIGNON-Président d'Ardenne Métropole, M. Marc LAMENIE-Sénateur, ENEDIS, Noël BOURGEOIS-Président Conseil Départemental 08, Crédit Agricole, La Poste).

#### QUESTIONS DIVERSES

Mathias DOUCHAMPS :

Y a-t-il eu une réunion sur la salle de la paroisse ? M. NOÉ répond qu'un limiteur de sons sera prochainement installé.

Laurent NICLOUX demande une clarification sur la vitesse à l'entrée de Lumes (par Le Globe). La zone est bien à 30 dans l'écluse et prend fin à l'intersection suivante (code de la route).

#### FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30. Prochaine séance : mi-juin 2026.

Le Secrétaire de séance



Laurent NICLOUX

Le Maire,



Olivier PETITFRERE

